



# Les Michnayot expliquées



Massekhet Roch Hachana Chapitre 1 Michna 4

## Transgresser Chabbat pour faire Kidouch ha'Hodech

על שני חדשים מחללין את השבת:  
 על ניסן ועל תשרי,  
 שבהן השלוחין יוצאין לסוריא, ובהן מתקנין את המועדות.  
 וכשהיה בית המקדש קיים,  
 מחללין אף על כלין מפני תקנת הקרבן.



### TRADUCTION

À l'occasion de deux mois, l'on transgresse Chabbat :  
 pour Nissan et pour Tichri ;  
 parce que pendant ces [mois] les messagers sortent en Syrie, et par [ces mois]  
 on fixe les dates des fêtes.  
 Et lorsque le Temple existait,  
 L'on transgresse [Chabbat] pour tous [les mois], en raison de la date à fixer pour le sacrifice.



### EXPLICATIONS

- מחללין – les témoins transgressent Chabbat.
- לסוריא – pays frontalier de la Terre d'Israël, se trouvant sur la route de Babylone.
- מתקנין את המועדות – on détermine quand commencent les fêtes instaurées par la Torah.
- תקנת הקרבן – faire en sorte que le sacrifice du *korban* de Roch 'Hodech soit apporté en temps et en heure.



OBJECTIFS

Après avoir étudié cette Michna, nous saurons répondre aux questions suivantes :

1. Qui avait le droit de transgresser Chabbat en Nissan et en Tichri, et pour quelle raison ?
2. À l'époque du Temple, à l'occasion de quels mois Chabbat pouvait-il être transgressé ? Pour quelle raison ?

Termes et notions que nous connaissons après avoir étudié cette Michna :

תְּקִנַּת הַקָּרְבָּן, סוּרְיָא



Techniques que nous allons acquérir au cours de l'étude de cette Michna

Étudier la différence entre les fêtes fixées par la Torah (*déorayta*) et les fêtes d'institution rabbinique (*dérabanan*), et comprendre l'implication *halakhique* qui en résulte.



NOTIONS IMPORTANTES

« À l'occasion de deux mois, l'on transgresse le Chabbat ». Qui transgresse le Chabbat ? De qui parle la Michna ?



Les témoins du mois

La Torah nous ordonne de sanctifier le mois, en fonction du moment où nous voyons le **molad halevana**. Pour ce faire, les gens qui apercevaient la lune pendant la nuit du trentième jour du mois, allaient en faire part au Grand *Beit Din*. Ces personnes qui venaient témoigner du **molad halevana** étaient appelées les **témoins** du mois.

Cette Michna évoque les mois pour lesquels les **témoins du mois étaient autorisés** à transgresser Chabbat.

En revanche, les messagers du *Beit Din* qui annonçaient plus tard que le mois avait été sanctifié, **n'avaient pas le droit** de transgresser Chabbat.

Axe de Kidouch ha'Hodech





PLAN DU TEXTE

EXERCICE 1

1. Complétez les endroits numérotés dans le tableau ci-dessous, selon les composants du **KOMDAT**:

Kotéret	Omér	Mikré	Din	Taam
<b>1</b>		Le <i>molad hayaréa'h</i> de Nissan ou de Tichri a été aperçu Chabbat	<b>2</b>	<b>3</b>
		<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>



Dans la Michna précédente, vous avez appris à poser des questions concernant le sens d'une notion ou d'un terme de la Michna.

2. Écrivez deux questions portant **sur des notions ou des termes** de cette Michna.

.....

.....

EXERCICE 2

Entourez les phrases correctes :

1. En Tichri et en Nissan, les témoins transgressaient Chabbat pour témoigner du *molad halevana*.
2. Le premier Tichri et le premier Nissan tomberont toujours un Chabbat.
3. En Tichri et en Nissan, les messagers du *Beit Din* avaient le droit de transgresser Chabbat.
4. En Tichri et en Nissan, il y a des fêtes fixées par la Torah.

### שָׁבֵהן הַשְּׁלוּחִין יוֹצְאִין לְסוּרְיָא

- car pendant ces [mois], les messagers sortent en Syrie -

Les mois de Nissan et de Tichri ont un statut spécial : en effet, à l'occasion des autres mois, **lorsqu'il était évident que le mois serait sanctifié**, les messagers qui devaient annoncer la date de *Roch 'Hodech* (et qui sont évoqués dans la Michna précédente) se mettaient immédiatement en route vers la Syrie qui était frontalière d'*Érets Israël*, et de là ils continuaient leur route vers tous les Juifs exilés en Babylone. Parfois, lorsque la lune était très visible, et qu'il ne faisait aucun doute que le *Beit Din* sanctifierait le mois dès le lendemain, ils partaient le soir même.

En revanche, en Nissan et en Tichri, les messagers **ne sortaient pas avant que le *Beit Din* ait sanctifié le mois, afin que l'information soit absolument certaine**. Dans tous les cas, les messagers n'avaient pas le droit de transgresser Chabbat.

**Qu'avaient de particulier les mois de Nissan et de Tichri pour que les témoins aient le droit de transgresser Chabbat, et pour que les messagers attendent que le *Beit Din* ait sanctifié ces mois ?**

La Michna répond à cette question en apportant le *taam* suivant :

וּבָהֶן מְתַקְנִין אֶת הַמוֹעֵדוֹת - et par eux [ces mois], on fixe les dates des Fêtes.

**Toutes les fêtes fixées par la Torah** dépendent du *Roch 'Hodech* de Nissan et de Tichri.

### EXERCICE 3

1. Quelles sont les fêtes fixées par la Torah ?

(Indice : les trois fêtes de pèlerinage, et les fêtes ayant lieu en Tichri)

.....

2.  Regardez la Michna précédente ; quelles autres fêtes y sont mentionnées ?

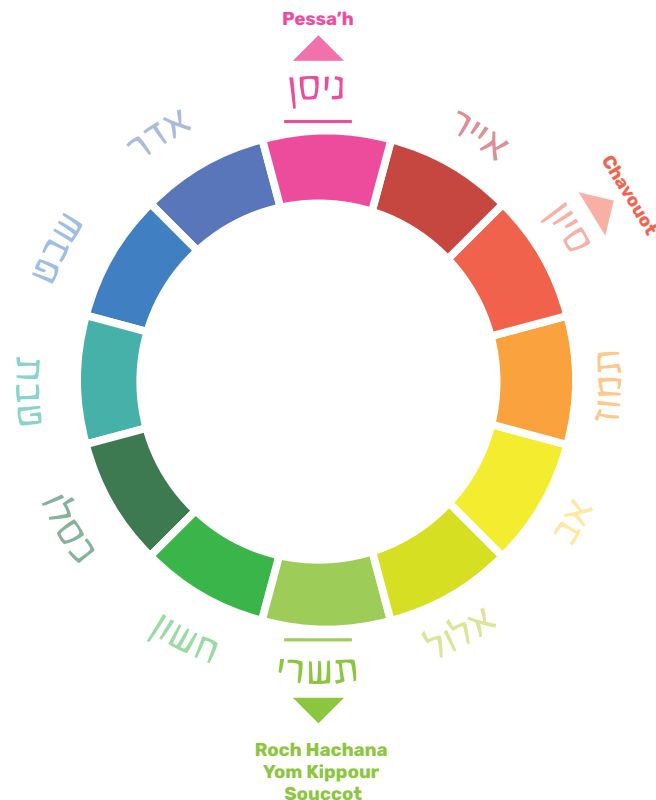
.....

Ces autres fêtes sont **dérabanan**, c'est-à-dire qu'elles ont été instaurées par **les Sages**.

Les Sages ont institué que les témoins n'avaient le droit de transgresser Chabbat qu'au début des mois comportant les fêtes de la Torah.

3. Sur le cycle de l'année ci-dessous, indiquez par une flèche bleue le Roch 'Hodech qui détermine les fêtes de Kippour et Souccot, et par une flèche rouge le Roch 'Hodech qui détermine les fêtes de Pessa'h et de Chavouot. Dans quel cas s'agit-il de Roch 'Hodech Tichri, et dans quel cas s'agit-il de Roch 'Hodech Nissan ?

(Rappelez-vous ! Bien que Chavouot tombe au mois de Sivan, sa date dépend du décompte du Omer qui commence au mois de ...)



EXERCICE 4

וּבְשֶׁהָיָה בַּיַּת הַמִּקְדָּשׁ קַיָּם, מֵחֻלְלִין אֶף עַל כֹּל מִפְּנֵי תְקִנַּת הַקֶּרֶבֶן

Et lorsque le Temple existait, l'on transgresse [Chabbat] pour tous [les mois], en raison de la date à fixer pour le sacrifice.

1. Quelle est la différence entre le *din* à l'époque du Temple, et le *din* cité dans la *récha* de la Michna ?

.....

.....

2. Quelle en est la raison ?

Pour répondre, aidez-vous des explications des termes de la Michna.

.....

.....



Le *korban* de Roch 'Hodech est une *mitsva* de la Torah. Chabbat est également une *mitsva* de la Torah. Pourquoi avait-on le droit de transgresser une *mitsva* de la Torah pour en accomplir une autre ?



Cette fois-ci, je n'ai pas de réponse ! Je pense qu'il faut demander à Papa ...



C'est une excellente question. Toutes les *mitsvot* n'annulent pas l'importante *mitsva* du Chabbat. Par exemple, vous vous souvenez probablement qu'il y a quelques mois, le petit Jérémie a joué au ballon vendredi soir, et la *mezouza* de notre porte d'entrée est tombée. Nous ne l'avons pas remise pendant Chabbat, car la *mitsva* de la *mezouza* ne repousse pas le Chabbat.

En revanche, Hachem nous a ordonné dans la Torah d'offrir le *korban* de Roch 'Hodech en son temps, (« *bemoado* ») c'est-à-dire sans retard. Par conséquent, les témoins du mois transgressaient Chabbat pour que le mois puisse être sanctifié dès que la lune était visible ; ainsi, les Juifs pouvaient offrir le *korban moussaf* de Roch 'Hodech (le sacrifice additionnel de Roch 'Hodech) en temps et en heure.



Et qu'en est-il des fêtes ? Pourquoi fallait-il transgresser Chabbat en Nissan et en Tichri, afin de déterminer quand les fêtes auraient lieu ?



La réponse est très similaire !  
Si tu regardes la dernière Michna de ce chapitre, tu auras la réponse à ta question ...

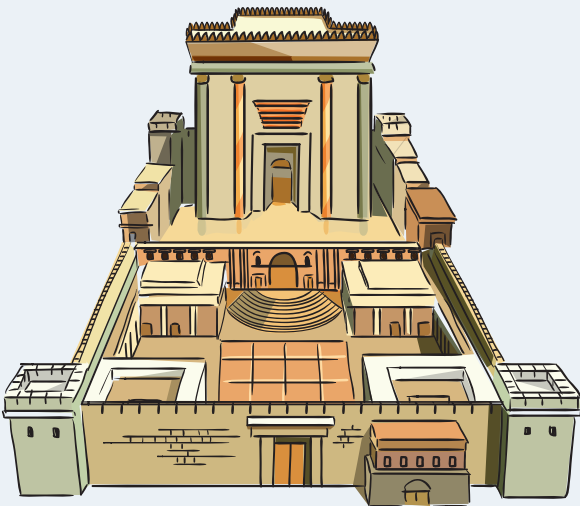


VIVRE LA TORAH AU QUOTIDIEN



Cette Michna et la Michna précédente se terminent par la phrase :  
 וּכְשֶׁהָיָה בַּיִת הַמִּקְדָּשׁ קַיָּים – « Et quand le Temple existait ... »  
 Quand j'y pense, je me rends compte que tant de choses étaient différentes à  
 l'époque du Temple. Autant l'observance des *mitsvot* que la vie en général ...

EXERCICE 5



1. Écrivez quelques *mitsvot* qu'on ne peut observer aujourd'hui de la même manière qu'à l'époque du Temple.

.....

.....

.....

.....

.....

2. Dans notre vie d'aujourd'hui, comment nous souvenons-nous du Temple et comment aspirons-nous à sa reconstruction ?

.....

.....



EN RÉSUMÉ

Répondez aux questions suivantes en vous aidant de ce que vous avez appris :

1. Une partie du processus de *Kidouch ha'Hodech* que j'ai appris dans cette Michna :

.....  
.....

2. Quelle est la particularité des mois de Nissan et Tichri ?

.....  
.....



FONDATION  
EDMOND J. SAFRA



Sichta-Rashi Foundation  
קרן סאקסיי-רשיי



UNITED  
Strengthening Jewish Education

Les Michnayot Expliquées : Cahier de l'élève

Directeur de la rédaction des « Michnayot Expliquées » : **Rav Aviad Bartov** | Conseiller pédagogique principal : **Rav Meir Fechler**, Institut *Guemara Beroura* | Orientation et conseils pour les questions de *Halakha* : **Rav Yossef Tsvi Rimon**, Directeur de *Soulamot* et Directeur du Beit Midrach de l'Institut Académique Lev  
Rédaction : **Ronit Dror**, **AMIT Afoula** | Directeur du Département Francophone : **Eliezer Shargorodsky**  
Révision linguistique : **Avital Meklès** | Graphisme hébreu : **Naomie Kruguer**, **Hanna Krol**, [www.lamorim.org](http://www.lamorim.org)  
**Dvorah Serrao**, Directrice de Lamorim | **Eliezer Schilt**, Expert Pédagogique Lamorim | Traduction : **Laure Halber**  
Graphisme français : [twindesigners.com](http://twindesigners.com) | Contact : [info@lamorim.org](mailto:info@lamorim.org) © Tous droits réservés à *Soulamot*  
Téléphone : +972 (0)25474542/7 | Boîte postale 230 Alon Shevout 9043300, [office@sulamot.org](mailto:office@sulamot.org)